

Présentation du projet de système de qualification des reproducteurs félines

Réunion des clubs de race LOOF
26 novembre 2011

Introduction

L'élevage félin est récent comparé à celui des autres espèces domestiques. Principalement basé sur une sélection empirique (et souvent efficace), il est aujourd'hui proposé de mettre en place un système objectif de qualification des reproducteurs en phase avec les réalités de l'élevage félin (législation, usage, cheptel etc.).

Ce système de qualification doit répondre aux trois conditions suivantes :

1) Être basé sur le volontariat

Avoir un reproducteur dans le système de qualification n'est pas obligatoire.

2) Être progressif

Le système de qualification est comparable à un escalier que l'on gravit marche après marche. Plus il intègre de reproducteurs dans une race, plus il est efficace. Il faut donc aller progressivement et éviter les goulets d'étranglement et ne pas perdre trop de monde en route...

3) Permettre la valorisation des reproducteurs et de leur descendance

Les éleveurs qui sont entrés dans le schéma de sélection devront en retirer des avantages dans la mise en avant de leur production par rapport à ceux qui n'y sont pas.

Méthode

Les systèmes de qualification des reproducteurs, appelés parfois aussi schémas de sélection, existent dans la majorité des espèces domestiques. La première démarche pour proposer un système de qualification des reproducteurs félines a donc été de faire l'inventaire et d'analyser ce qui se pratique dans les autres espèces (équine, bovine, caprine, ovine, porcine et canine) et de déterminer quels éléments étaient transposables à l'espèce féline. Cette étude a été faite par Elsa Vernet, ingénieure agronome en fin d'études à AgroParisTech et stagiaire au LOOF.

Les espèces de rente, de par leur « finalité », sont quelque peu éloignées des chats. Les chevaux, eux, ont un système de qualification basé en grande partie sur les performances sportives qui n'ont pas d'équivalent chez le chat. C'est donc le chien qui s'est révélé être le plus proche, à la fois par son aspect « animal de compagnie » et par l'importance accordée aux critères de morphologie et de santé.

Le système de qualification des reproducteurs félines proposé ici a donc été élaboré en écho à ce qui a pu être observé en élevage canin.

1. Le système de sélection des reproducteurs dans l'espèce canine

La grille de sélection

Le système de qualification des reproducteurs canins repose sur le principe d'une grille de sélection.

Cette grille progressive est basée sur un triptyque « morphologie-performance-santé »

La grille de sélection est toujours composée de six niveaux.

Chaque niveau correspond à une qualification

Niveau 1	Confirmé
Niveau 2	Reconnu
Niveau 3	Sélectionné
Niveau 4	Recommandé
Niveau 5	Elite B
Niveau 6	Elite A

Les quatre premiers niveaux intègrent des données qui concernent uniquement l'individu.

Le niveau 1 correspond toujours et uniquement à un chien confirmé, quelle que soit la race.

Les niveaux 2, 3 et 4 intègrent des éléments performance et santé qui s'ajoutent niveau après niveau et qui varient selon les races.

Le niveau 4 est le niveau de performances maximal pour un individu

Les niveaux 5 et 6 prennent en compte la descendance.

Le niveau 5 correspond toujours à un chien niveau 1 minimum et 3 maximum, avec intégration d'informations sur sa descendance.

Le niveau 6 correspond toujours à un chien niveau 4 avec intégration d'informations sur sa descendance.

Détermination des grilles

Les clubs de race canins ont la responsabilité de la gestion de leur race (standard, surtout si la race est française, performance, santé). **Il n y a qu'un seul club par race.**

Le contenu des grilles de sélection des reproducteurs canins est proposé par chaque club de race puis validé par la Société Centrale Canine à partir de la structure préétablie. Chaque passage à un niveau supérieur est marqué par une contrainte supplémentaire concernant la morphologie et/ou une exigence sur la santé.

Les clubs de race sont libres de fixer les éléments morphologiques ou sanitaires exigés pour l'obtention des niveaux 2, 3 et 4. Cependant, il ne peut y avoir plus de 3 affections dépistées dans la totalité de la grille afin d'éviter d'induire des goulets

d'étranglement ou de décourager les éleveurs. Les maladies choisies peuvent varier au cours du temps, selon leur prévalence et les priorités de sélection de la race.

Il y a donc une grille de sélection propre à chaque race.

Recueil et gestion des données

Le rôle du club de race est crucial car non seulement il définit la politique de sélection de sa race (tout de même validée par la commission de l'élevage de la SCC) mais il est aussi le collecteur et le gestionnaire des données. La SCC ne gère que les performances morphologiques (résultats d'exposition). Les résultats de travail et de santé sont recueillis et conservés par les clubs de race qui les transmettent à la SCC.

Les clubs de race fixent aussi la liste des experts habilités à faire les examens (cliniques ou autres) nécessaires à l'obtention d'une cotation.

Ex : liste des vétérinaires habilités à lire des radios des hanches pour la dysplasie. Ce qui implique que tous les vétérinaires ne pourront pas réaliser la lecture des radios des hanches pour dépister une dysplasie et permet de limiter les conflits.

Les informations santé sont publiées sur le principe de la discrimination positive. Seuls les bons résultats sont publics, l'absence de résultat étant instantanément comprise pour ce qu'elle est. Tous les résultats sont toutefois conservés à la SCC dans une banque de données à des fins de documentation et de recherche.

L'identification génétique (empreinte génétique) et filiation.

Le choix a été fait de ne pas rentrer systématiquement l'identification génétique dans les grilles de sélection. Elle est donc publiée et gérée de manière indépendante. L'objectif est une généralisation des identifications génétiques, et donc des filiations certifiées, à moyen terme ce qui devrait se faire de manière exponentielle (à condition qu'il y ait bien mutualisation des données).

L'identification génétique deviendra cependant obligatoire à partir de 2012 pour les cotations 5 et 6 puisque l'obtention de ces niveaux dépend de la descendance dont la filiation doit être garantie.

Documents d'accompagnement

Au début de la démarche de qualification, les informations étaient publiées directement sur les pedigrees, appelés pedigrees renseignés. Aujourd'hui, toutes les informations, y compris celles sur la conformité au standard (titres de champion...), sont publiées sur un document annexe, appelé Certificat de Performance des Ascendants (complétant le Certificat de naissance) et Certificat de Qualification des Reproducteurs (complétant le pedigree). Le document de base ne comporte plus que les strictes informations sur l'ascendance (race, couleur, nom, date de naissance, n° de pedigree).

2. Proposition d'adaptation à l'espèce féline

La grille de sélection

La grille de sélection de la SCC semble raisonnablement transposable à l'espèce féline, les performances sportives mises à part.

La grille féline serait donc basée sur la morphologie et la santé puisque les points essentiels mis en avant par ces grilles sont la conformité au standard et la garantie que les sujets sont indemnes des principales affections héréditaires invalidantes dans une race donnée.

La division en 6 niveaux, les quatre premiers concernant l'individu et les deux derniers intégrant de la descendance, offre suffisamment de catégories pour inclure un maximum d'éleveurs désireux s'engager dans la filière de qualité sans décourager par un nombre d'échelons trop élevé. De plus, un certain parallélisme avec la SCC facilitera la communication sur la mise en place de ce système en reprenant des termes connus et déjà utilisés pour chaque cotation.

Il pourrait être imaginé la grille suivante :

Niveau 1	Inscrit
Niveau 2	Conforme
Niveau 3	Sélectionné
Niveau 4	Recommandé
Niveau 5	Elite B
Niveau 6	Elite A

Niveau 1 : Inscrit

Il pourrait être tentant de faire commencer la grille de sélection avec un examen morphologique de conformité au standard mais cela exclurait, tout du moins au début, un grand nombre d'individus. Il semble donc plus sage de mettre la simple inscription au LOOF (donc l'obtention du pedigree) comme exigence en niveau 1 ce qui permettrait déjà de marquer une différence entre des chats LOOF et non LOOF. Cette mesure devra être transitoire (2 ans ?) afin d'amorcer le processus.

Niveau 2 : Conforme

Chez le chien, la grille de sélection commence avec la confirmation (examen morphologique qui permet la délivrance d'un pedigree définitif à la place du certificat de naissance).

Chez le chat, le pedigree est délivré d'office à partir du moment où les deux parents sont inscrits.

Il ne peut donc y avoir de « confirmation » mais bien un examen de conformité au standard.

Cet examen a pour but de garantir que le chat examiné correspond au standard et ne présente pas de défaut éliminatoire.

Niveau 3 : Sélectionné

Chat de niveau 2 avec niveau de performance plus élevé (Champion ou Champion International, par exemple) et introduction d'élément(s) de santé.

Niveau 4 : Recommandé

Chat de niveau 3 avec un niveau de performance plus élevé qu'au niveau 3 (Champion International ou Grand Champion International, par exemple, Excellent obtenu dans une spéciale de race ?), une identification ADN et, si nécessaire selon la race, une donnée de santé supplémentaire.
C'est le niveau le plus élevé pour un individu donné.

Niveau 5 : Elite B

Le niveau 5 correspond toujours à un chat niveau 2 (conforme) ou 3 (sélectionné), avec intégration d'informations sur sa descendance. Typiquement, le critère portant sur la descendance pourrait être d'avoir un nombre minimum de descendants de niveau au moins 2 (ou 3). Ce nombre pourrait être différent pour les mâles et les femelles.

Niveau 6 : Elite A

Le niveau 6 correspond toujours à un chat niveau 4 avec intégration d'informations sur sa descendance.

Exemple de grille de sélection possible

Niveau	Qualification	Performances	Santé
Niveau 1	Inscrit	Pedigree actuel	
Niveau 2	Conforme	Conformité au standard	
Niveau 3	Sélectionné	Champion	1 maladie si besoin
Niveau 4	Recommandé	Champion International Excellent en spéciale de race ?	Empreinte génétique obligatoire 1 maladie en plus si besoin
Niveau 5	Elite B	Cotation 2 + au moins X descendants de niveau Y	
Niveau 6	Elite A	Cotation 4 + au moins X descendants de niveau Y	

Mise en place des grilles de sélection et de leur contenu

La grille de sélection est un squelette, une structure commune qui demande à être complétée selon les races, le cheptel, les impératifs de santé, etc. par les clubs de race. Il convient néanmoins de dégager les principes des éléments communs.

A) L'examen de conformité

Parmi les éléments communs, la définition de l'examen de conformité et sa mise en place est l'un des plus sensibles. Le principe suivant est proposé :

- Examen spécifique du niveau d'un excellent qui peut être pratiqué partout (exposition, manifestation spécifique, chez l'éleveur, etc.)
- Réalisé par des juges ou des experts en conformité, non juges mais formés dont la liste est publiée pour chaque race ;
- Formulaire avec les mentions : « accepté, refusé, ajourné » + une motivation en cas d'ajournement ;
- Possibilité d'un jury d'appel ;
- Gestion des formulaires de conformité réalisé par le(s) club(s) de race de la race concernée selon le même principe que les titres aujourd'hui.

Les modalités d'application de ces divers points doivent être discutées (âge de l'examen, liste des points de non-conformité par race, liste des juges et experts habilités par race, formation des experts etc.)

B) Les performances

Les niveaux 3 et 4 devraient inclure des performances en exposition (Champion pour le niveau 3 et Champion International, par exemple, pour le niveau 4). Étant donné que le mode d'obtention des titres ne varie pas avec la race, ces conditions pourraient être les mêmes pour toutes les races.

Il serait cependant intéressant d'inclure dans cette grille au moins une participation et des résultats en spéciale de race, encourageant ainsi la participation des éleveurs à ces événements. Cela suppose une mise à plat du règlement des spéciales qui doivent être de la responsabilité des clubs de race même si elles sont organisées en collaboration avec des clubs généralistes.

C) Les affections héréditaires invalidantes

La liste des affections héréditaires invalidantes (et leur niveau d'introduction) est de la responsabilité des clubs de race d'après la liste établie par le Conseil Scientifique en respectant les principes suivants :

- 3 au maximum selon leur prévalence dans la race ;
- Niveau d'introduction variable selon les races ;
- Traitement différents selon le mode de transmission (dominant, récessif) et selon les moyens de détection (test prédictif ou apparition progressive de symptômes).

Dans le cas d'affections progressives sans test prédictif et où des examens réguliers sont demandés au cours de la vie du chat (échographies notamment), il peut être envisagé des périodes de validité avec obligation de transmission des nouveaux examens sous peine de rétrogradation. Compte tenu de la difficulté de gérer ces aspects, il semblerait plus approprié de commencer avec les seules affections héréditaires testables génétiquement.

D) Empreinte génétique et filiation

Pour ce qui concerne l'empreinte génétique, elle pourrait être demandée au niveau 4 (niveau maximum pour un individu) en choisissant qu'elle devienne obligatoire dès le niveau 3 dans x années et au niveau 2 dans y années. Ceci permettrait d'aller en douceur vers l'enregistrement systématique des empreintes génétiques des chats dans quelques années.

E) Mesures transitoires

La mise en place du schéma de sélection doit s'effectuer progressivement et certains mécanismes vont demander du temps. Pour éviter des goulets d'étranglement qui nuiraient à la diversité génétique des races, il pourra être envisagé des mesures transitoires pour les chats qui satisfont déjà à certaines conditions. Ainsi les chats déjà champions (a minima) pourraient être exemptés de l'examen de conformité lorsque celui-ci sera instauré. De la même manière, la collecte et la gestion des données (examen de conformité mis à part) seront du ressort du LOOF pendant une période à définir.

Toutes les grilles de sélection devront être validées par le CA du LOOF sur proposition des clubs de race et avis de la Commission des standards et du Conseil scientifique.

3. Le rôle des clubs de race

L'une des particularités du LOOF est la possibilité d'avoir plusieurs clubs pour une même race féline.

Il faut donc trouver un équilibre entre ce qui apparaît comme une garantie démocratique et l'efficacité nécessaire à la mise en place d'un schéma de sélection racial.

Il ne peut y avoir qu'un seul schéma de sélection par race

Diverses possibilités sont envisageables pour conserver ce particularisme, dont une organisation pyramidale en fédération de clubs de race qui pourrait se faire au prorata du nombre d'adhérents. Cette solution est cependant compliquée à appliquer car il est difficile de connaître le nombre d'adhérents d'un club de race et encore plus de faire la différence entre les éleveurs et les simples propriétaires, le schéma de sélection étant de la seule responsabilité des éleveurs.

C'est pourquoi le LOOF propose la création de « collèges de clubs de race » lorsqu'il y a plusieurs clubs pour une même race. Ce collège sera invité par le LOOF à travailler sur le contenu de la grille de sélection de la race en question et à rendre une copie commune aidé, si besoin est, par la Commission des standards et le Conseil Scientifique. En cas de désaccord, la Commission des standards et le Conseil Scientifique seront décisionnaires.

Le rôle des clubs de race est primordial dans l'élaboration et la mise en place du système de qualification des reproducteurs dont il doit être acteur et promoteur. Il serait sans doute opportun de profiter de la mise en place du système de sélection pour revoir les missions des clubs de race et les moyens à mettre en place, y compris financiers, pour les aider à y parvenir. En contre partie, le LOOF pourra contrôler que les missions sont bien accomplies.